



Volontariat PSE/ droit au CSP

Par **CélineNAFF**, le **21/07/2023** à **01:26**

Bonjour,

Ma société est actuellement en PSE. Il y a eu un appel au volontariat, j'ai été candidate au volontariat avec une promesse d'embauche. Ma candidature a été retenue. Mon entreprise m'informe que je n'ai pas le droit au CSP, est ce normal ?

Par **Marck.ESP**, le **21/07/2023** à **06:48**

Bienvenue et bonjour,

Votre employeur peut refuser de vous inclure dans le plan social, si par exemple, il estime que votre promesse d'embauche n'est pas assez ferme et précise pour être considérée comme valable. (poste proposé, rémunération date d'embauche ???).

Chaque situation étant unique, il est recommandé de consulter un professionnel du droit pour obtenir des conseils adaptés à votre situation particulière.

Si vous avez une promesse d'embauche, vous pouvez aussi démissionner.